

Le Ronssoyen



Coronavirus et élections

Comme vous le savez, 15 Conseillers Municipaux (soit l'intégralité) ont été élus dès le 1^{er} tour, et Mardi dernier, une circulaire est sortie, en vue de l'élection du Maire et des Adjointes, fixée pour nous au Vendredi 20 Mars. Toutefois, au vu des risques sanitaires que pouvaient générer de telles réunions, le Président du Conseil scientifique a estimé qu'il était préférable de reporter l'installation des Conseils Municipaux définitivement élus à l'issue du premier tour. Le projet de Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a donc décidé de maintenir en fonction les Maires et Adjointes en fonction au 15 Mars, jusqu'au 15 Mai 2020.



Le Coronavirus

Pourquoi s'appelle-t-il Covid-19 ?

Sur notre site internet
www.mairieleronsoy.com
 infos régulièrement
 mises à jour

Le vrai nom du *Coronavirus* est « Covid-19 ».

- « Co » vient de « corona », qui veut dire « couronne » en latin, la forme particulière du virus ;
- « Vi » vient de « virus » ;
- « D » vient de l'anglais « *disease* », qui signifie « maladie » ;
- Et « 19 » est l'année d'apparition du virus.



Prévention citoyenne

Vous avez sans doute suivi les interventions de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Premier Ministre. Ce fléau sanitaire qu'est le Coronavirus est omniprésent dans les médias.

Avec cette pandémie de Coronavirus, il vous est recommandé d'éviter tous les déplacements inutiles, et donc de respecter les mesures de confinement. **N'oubliez pas que se protéger, c'est aussi protéger les autres.**

Si toutefois, vous devez vous déplacer, vous devez vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire (*mise en ligne sur le site de la Mairie, rubrique « crise sanitaire »*) – un justificatif par déplacement. La Gendarmerie fait des contrôles, et les contrevenants risquent de 38 à 135 euros d'amende.

Nos commerces au plus près de nos concitoyens...



Depuis de nombreuses années, nous nous battons pour sauvegarder et créer des commerces dans notre village. Une Commune vit par son activité économique, et les habitants y ont un rôle à jouer. Un commerce de proximité, c'est une relation de confiance qui s'instaure, et des liens humains enrichis.

C'est plus que jamais vrai en cette période de crise sanitaire. Car fréquenter les grandes surfaces, c'est augmenter les risques de propagation du virus. Nous avons la chance d'avoir des commerces pour les achats de première nécessité : du pain et des produits frais (fruits, légumes, etc.) notamment, alors profitez-en, et changez vos habitudes ! Tout le monde nous envie, alors soyez à la hauteur de notre investissement pour garder une qualité de vie plus qu'honorable...



Nos services publics et nos commerces s'adaptent à la situation de crise

- ① La permanence de Mairie est supprimée, mais :
 - ▶ la permanence téléphonique est assurée ;
 - ▶ vous pouvez mettre vos demandes par écrit et les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ;
 - ▶ vous pouvez envoyer un *mail* à l'adresse : mairie-le-ronsoy@orange.fr.
 - ② L'Agence Postale Communale est ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi De 11h00 à 12h00 **uniquement**.
Ne rentre qu'une personne à la fois.
 - ③ La Boulangerie est ouverte du Mardi au Samedi, de 6h30 à 13h00, et le Dimanche de 6h30 à 12h30.
 - ④ L'épicerie est ouverte du Lundi au Dimanche, soit 7 jours sur 7, de 8h30 à 21h00.
Ne rentre qu'une personne à la fois.
De nouveaux rayons, pour encore plus de choix !
 - ⑤ Le Café est ouvert **POUR LA PRESSE, LE TABAC ET LES JEUX**, du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 13h00 et de 17h00 à 20h00
Les Samedi et Dimanche, de 9h00 à 13h00 et de 17h00 à 20h00.
 - ⑥ Prochain passage des ordures ménagères le Jeudi 2 Avril 2020. Et ensuite, tous les 15 jours.
Rappel : tous les déchets doivent être en sac, DONC pas de déchets en vrac dans le bac d'ordures ménagères.
Pour le tri sélectif (sacs bleus et jaunes), suivez le calendrier distribué en début d'année (sur le site, rubrique « Informations pratiques », paragraphe « poubelles »).
- i** Si vous êtes embêtés pour vos courses de première nécessité, et que vous en faites la demande, les Conseillers Municipaux s'en chargeront pour vous, en allant vous les chercher à l'épicerie du village.

